Strasbourg, 30 septembre 2020 T-PD-BUR(2020)50RAP

BUREAU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

(Convention 108)

50e réunion du Bureau

Strasbourg, 28-30 septembre 2020
par visioconférence

RAPPORT ABRÉGÉ

Direction générale des Droits de l'homme et de l'État de droit

1. Le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« *Convention 108* ») a tenu sa 50e réunion[1] par visioconférence du 28 au 30 septembre 2020 sous la présidence de Mme Alessandra Pierucci (Italie). L'ordre du jour, tel qu'adopté par le Bureau, et la liste des participants figurent aux annexes I et II.

2. Le Bureau du Comité de la Convention 108 :

2.1. a pris note des informations communiquées par M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité (voir annexe III) ;

2.2. a pris note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet :

a) de la signature de la Convention 108+ (Protocole d'amendement, STCE no 223) par la Roumanie le 26 juin 2020 ainsi que par la Bosnie-Herzégovine et par Malte le 2 juillet 2020, ce qui porte à 34 le nombre total de signatures à ce jour,
b) de la ratification de la Convention 108+ par la Lituanie le 23 janvier 2020, par la Serbie le 26 mai 2020, par la Pologne le 10 juin 2020, par Maurice – premier État partie africain à ratifier la Convention 108+ – le 4 septembre 2020, par l'Estonie le 17 septembre 2020 et par Chypre le 21 septembre 2020, ce qui porte à 8 le nombre total de ratifications. Plusieurs Parties ont eu recours à l'article 37.3 du Protocole d'amendement et ont déclaré l'application de la Convention 108+ à titre provisoire dans l'attente de son entrée en vigueur,
c) de l'élaboration du projet d'avis concernant la demande d'adhésion soumise par le Costa Rica, premier pays demandant son adhésion à la Convention après l'ouverture à la signature du Protocole d'amendement (STCE no 223),
d) du prochain exercice de suivi de l'état des signatures et ratifications, effectué par les Délégués des Ministres et leur Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J), en application de la décision adoptée à la Session ministérielle d'Elseneur qui s'est tenue les 18 et 19 mai 2018 (CM/Del/Dec(2018)128/5) ;

2.3 a pris note des informations communiquées par Mme Cécile de Terwangne et M. Franck Dumortier concernant le mécanisme d'évaluation et de suivi de la Convention 108+, a procédé à un échange de vues avec les experts au sujet des modifications qu'il est proposé d'apporter aux projets de documents (T-PD(2018)20rev5, T-PD(2018)21rev5) et a décidé que les versions révisées seraient communiquées aux délégations à la mi-octobre en vue de poursuivre les échanges sur ces questions à la 40e plénière ;

2.4 a pris note de la présentation effectuée par M. Gert Vermeulen sur les principaux éléments à prendre en compte dans les négociations sur le projet de deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STCE no 185), sur la base de l'avis du Comité de la Convention 108 (T-PD(2019)8FIN). Une délégation a appelé les autres Parties à la Convention 108 à prendre rapidement part aux discussions relatives à la protection des données en contactant les délégations nationales qui conduisent les négociations et/ou en demandant de pouvoir participer au sous-groupe du Groupe de rédaction du Protocole qui se consacre à la question des garanties, afin de veiller à la cohérence des régimes entre les deux conventions du Conseil de l'Europe (la Convention de Budapest et la Convention 108 modernisée). Le Bureau a réaffirmé la position du Comité, selon laquelle le régime de protection des données du deuxième Protocole additionnel devrait être mis en conformité avec la Convention 108+ et a appelé à une plus grande transparence dans les négociations relatives au régime de protection des données du deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest ;

[1] 113 participants au total, 60 femmes et 53 hommes

2.5 a pris note de la présentation proposée par M^me^ Sandra Azria sur le projet de lignes directrices relatif à la reconnaissance faciale et a tenu un échange de vues, étant entendu qu'une version révisée du projet de lignes directrices serait communiquée aux délégations à la mi-octobre en vue de son examen et de la poursuite de son amélioration à la prochaine plénière ;

2.6 a pris note de la présentation effectuée par M^me^ Jen Persson sur le projet de lignes directrices relatif à la protection des données des enfants dans un cadre éducatif, a tenu un échange de vues avec l'expert et a décidé qu'une version révisée du projet de lignes directrices serait communiquée aux délégations à la mi-octobre en vue de son examen et de son éventuelle adoption à la prochaine plénière ;

2.7 a pris note de la présentation effectuée par M. Yves Poullet et M. Benoit Frénay concernant la révision de la Recommandation 2010(13) sur le profilage, a tenu un échange de vues avec les experts et a décidé qu'un projet de recommandation révisée serait élaboré sur la base de ces échanges et serait communiqué à la mi-octobre aux délégations et au Comité directeur sur les médias et la société de l'information, en vue de son examen et de son éventuelle finalisation à la prochaine plénière ;

2.8 a pris note de la présentation effectuée par M. Pat Walshe sur son rapport relatif à l'identité numérique et a décidé qu'une version révisée serait communiquée aux délégations à la mi-octobre en vue de poursuivre les discussions sur ce point à la prochaine plénière, en se déclarant favorable à ce que le Comité continue ses travaux sur ce sujet, éventuellement par l'élaboration de lignes directrices ;

2.9 a pris note de la présentation faite par Colin Bennett de son rapport sur « *Le traitement des données à caractère personnel par et pour les campagnes politiques : application de la Convention 108 modernisée du Conseil de l'Europe* », a tenu un échange de vues avec l'expert et a décidé qu'une version révisée serait diffusée à la mi-octobre auprès des délégations en vue de poursuivre les discussions lors de la prochaine réunion plénière, en exprimant son soutien à d'autres travaux du Comité sur le sujet et en invitant l'expert à réfléchir à une structure sommaire d'éventuelles lignes directrices, à examiner lors de la 40^e^ réunion plénière ;

2.10 a pris note des informations relatives à la coopération avec d'autres organes et entités du Conseil de l'Europe, notamment :

- le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), concernant la publication de son rapport d'étape et les résultats de la première réunion de son groupe sur l'élaboration de politiques, qui a eu lieu les 21 et 22 septembre 2020, ainsi que les liens étroits entre ces travaux et les travaux du Comité ;

- le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF). Le Bureau soutient la préparation conjointe avec le CDENF d'un projet de déclaration sur la protection des enfants dans l'environnement numérique en amont de la réunion plénière, qui serait soumis au Comité des Ministres pour possible adoption en 2021 ;

- le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), en particulier lors de la 1^re^ réunion du Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG), qui a eu lieu les 15 et 16 septembre 2020 et durant laquelle deux documents traitant de questions transversales d'intérêt pour le Comité de la Convention 108 ont été examinés, notamment un projet de « *Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression* » et une « *Note d'orientation sur les meilleures pratiques en vue de la mise en place de cadres juridiques et procéduraux efficaces pour les mécanismes d'autorégulation et de co-régulation de modération de contenu* » ; et lors de la 1^re^ réunion du Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF) tenue les 23 et 24 septembre 2020, qui a donné l'occasion d'examiner un produit livrable sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales et de discuter de l'organisation de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information prévue les 10 et 11 juin 2021 à Nicosie ;

2.11 a pris note de la présentation du Secrétariat concernant l'aperçu des activités et des principaux développements dans le domaine de la protection des données, notamment les trois déclarations conjointes de la Présidente du Comité de la Convention 108 et du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe : a) sur le droit à la protection des données dans le contexte de la pandémie de covid-19 (publiée le 30 mars 2020) ; b) sur le traçage numérique des contacts (publiée le 28 avril 2020) ; et c) sur « Mieux protéger les personnes dans un contexte de flux international de données : la nécessité d'une supervision démocratique et effective des services de renseignement » (publiée le 7 septembre) ; et a soutenu la publication du premier rapport annuel de protection des données dans les Parties à la Convention 108, qui donnera un large aperçu de l'utilisation des solutions numériques dans le contexte de la covid-19 ;

2.12 a pris note, au titre du point 15 de l'ordre du jour sur les observateurs, des informations communiquées par :

- l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée sur sa session prochaine, qui se tiendra à huis clos du 13 au 15 octobre 2020 par visioconférence et durant laquelle plusieurs résolutions devraient être adoptées, et sur l'invitation de membres à s'inscrire aux réunions proposées et à y participer,

- l'autorité de protection des données de la Suisse concernant l'adoption d'une nouvelle législation relative à la protection des données qui devrait permettre au pays de ratifier rapidement la Convention 108 modernisée,

- l'autorité de protection des données de la Nouvelle-Zélande sur l'entrée en vigueur au 1er décembre de la nouvelle loi sur la protection des données, et sur les travaux relatifs à l'identité numérique, à l'intelligence artificielle et enfin, la portabilité des données.

Enfin, le Bureau a convenu que la demande formulée par la Commission de la protection de la vie privée des Bermudes de se voir accorder le statut d'observateur serait soumise pour décision lors de la prochaine réunion plénière ;

2.13 a approuvé le projet d'ordre du jour de la 40e réunion plénière du Comité ;

2.14 a pris note de la préparation par le Secrétariat d'un projet de réponse à la demande formulée par une délégation lors de la 39e réunion plénière concernant l'interprétation de certaines dispositions de la Convention 108+, projet qui sera mis à la disposition des délégations à la mi-octobre en vue de la 40e réunion plénière. Le Bureau a pris note des demandes complémentaires de clarification de cette même délégation concernant les notions de « divulgation » et de flux transfrontières de données. Enfin, le Bureau a soutenu la préparation d'une note d'orientation, ou de tout autre forme de document visant à faciliter l'application de la Convention, au regard de l'Article 11 de la Convention modernisée, à traiter lors de la prochaine réunion Plénière ;

2.15 a confirmé les dates de la 40e réunion plénière, qui se tiendra à distance du 18 au 20 novembre 2020, et de la prochaine réunion du Bureau, qui se tiendra également à distance du 16 au 18 décembre 2020.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

	1. Ouverture de la réunion
T-PD(2019)RAP39Abr	Rapport abrégé de la 39ème Réunion plénière (Strasbourg, 19-21 novembre 2019)
T-PD(2019)487RAP	Rapport abrégé de la 49ème Réunion du Bureau (Strasbourg, 11-13 décembre 2019)
T-PD(2019)WP2020-2021	Programme de travail du Comité 2020-2021
T-PD(2017)RegI	Règlement intérieur
	2. Adoption de l'ordre du jour
	3. Communication du Secrétariat
	Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information et de l'action contre la criminalité
	4. Modernisation de la Convention 108
	Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.
	• Texte consolidé de la version modernisée de la Convention 108
	• Rapport explicatif de la version modernisée de la Convention 108
	• Protocole d'amendement
	5. État des signatures, ratifications et adhésions
	Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat. • Convention 108+ : état des signatures et ratifications • Convention 108 : état des signatures et ratifications
	6. Mécanisme d'évaluation et de suivi de la Convention 108+
	Experts : Cécile De Terwangne, CRIDS, Namur Franck Dumortier, Consultant senior, Cybersecurity-Law Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par les experts et tiendra un échange de vues sur le sujet.

Mandat	Termes de référence du groupe de travail sur le mécanisme d'évaluation et de suivi
T-PD(2018)20rev5 *NOUVEAU EN FRANCAIS*	Questionnaire sur le mécanisme d'évaluation et de suivi
T-PD(2018)21rev5	Document sur le mécanisme d'évaluation et de suivi sous la Convention 108+ : processus et raisonnement
	7. L'accès transfrontières aux données par les forces de l'ordre
T-PD(2019)8FIN Avis sur le texte provisoire et le rapport explicatif du projet de deuxième protocole additionnel à la convention de Budapest sur la cybercriminalité (ETS 185) sur la divulgation directe des informations des abonnés et donnant effet aux ordonnances d'une autre partie pour la production accélérée de données	Expert: M. Gert Vermeulen, Professeur Titulaire de droit pénal (européen et international), Directeur, Département de Criminologie, Droit pénal et Droit social, Institut de recherche international sur la politique pénale (IRCP) (en anglais) Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.
	T-PD(2019)03 Élaboration d'un 2e Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité : Consultation des experts en protection des données - Questions à examiner T-CY document de discussion: Conditions d'obtention d'informations d'abonné - adresses IP statiques ou dynamiques (uniquement en anglais) Réponses provisoires du Comité de Convention 108 au Guide de Discussion pour la Conférence Octopus 2018 (uniquement en anglais) Messages clés de la Conférence Octopus 2018 (uniquement en anglais)
	8. Reconnaissance faciale
T-PD(2020)3	Expert : Sandra Azria, Avocat Action requise : le Bureau prendra note de la présentation du document par l'expert et tiendra un échange de vues sur le projet des Lignes directrices en vue de permettre sa finalisation.
	9. Protection des données des enfants dans un cadre éducatif
T-PD(2019)06BISrev3 T-PD(2019)06rev (anglais uniquement)	Expert : Jen Persson, directrice, " defenddigitalme " Action requise : le Bureau prendra note de la présentation du document par l'expert et tiendra un échange de vues sur le projet des Lignes directrices en vue de permettre sa finalisation.

	10. Actualisation de la Recommandation CM/Rec(2010)13 sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le contexte du profilage
Recommandation CM/Rec(2010)13 T-PD(2019)07BISrev2 T-PD(2019)07rev	Experts : Yves Poullet, recteur honoraire de l'Université de Namur, ancien directeur du Centre de recherche informatique et droit (CRIDS) et Benoit Frénay, chargé de cours à la faculté d'informatique, CRIDS Action requise : le Bureau prendra note du projet révisé et tiendra un échange de vues avec les experts afin de permettre la finalisation des documents.
	11. Identité numérique
T-PD(2020)4	Expert : Pat Walshe, directeur de Privacy Matters Action requise : le Bureau prendra note du rapport préliminaire et tiendra un échange de vues avec l'expert afin de permettre la finalisation de son rapport et décider du suivi nécessaire.
	12. Traitement des données à caractère personnel par et pour les organisations chargées des campagnes politiques
T-PD(2020)2	Expert : Colin Bennett, professeur, Département des sciences politiques, Université de Victoria Action requise : le Bureau prendra note du rapport préliminaire et tiendra un échange de vues avec l'expert afin de permettre la finalisation de son rapport et décider du suivi nécessaire.
	13. Coopération avec d'autres instances du Conseil de l'Europe
	Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat.
	• CAHAI • Comité pour les droits de l'enfant (CDENF) • Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
	14. Vue d'ensemble sur les activités et développements majeurs intervenus dans le domaine de la protection des données
	Déclarations conjointes relatives à la COVID-19 Jugement « Schrems II » Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par le Secrétariat et les délégations.

	15. Observateurs
	Action requise : le Bureau prendra note des informations fournies par les observateurs et par le Secrétariat.
	Observateurs – État des lieux et critères d'admission
	16. Ordre du jour de la 40ème Réunion plénière Action requise : le Bureau examinera et approuvera le projet d'ordre du jour de la 40ème réunion plénière (18-20 novembre 2020)
	17. Interprétation des dispositions
	Action requise : le Bureau discutera des interprétations possibles des dispositions de la Convention 108 modernisée, comme cela a été demandé par une délégation lors de la 39ème Réunion plénière.
	18. Prochaines réunions
	Action requise : le Bureau prendra note des dates des prochaines réunions.
	Dates de prochaines réunions en 2020 Dates des prochaines réunions du Bureau: • 51ème réunion du Bureau (16-18 décembre) Dates des prochaines réunions plénières: 40ème réunion plénière (18-20 novembre)
	19. Questions diverses

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU

ARGENTINA / ARGENTINE
Eduardo Andrés Bertoni, Directeur de l'Agence d'Accès à l'Information Publique (AAIP)

GEORGIA / GÉORGIE
Tamar Kaldani, (first Vice-Chair / première Vice-présidente)

ITALY / ITALIE
Alessandra Pierucci, (Chair / Présidente), Piazza di Monte Citorio 121, 00186 Rome

LUXEMBOURG
Gérard Lommel (second Vice-Chair / deuxième Vice-président), Commissaire du gouvernement à la protection des données, Ministère d'État

PORTUGAL
João Pedro Cabral, Legal Adviser, Directorate General of Justice Policy, Ministry of Justice

SERBIA / SERBIE
Nevena Ružić, Program Coordinator, Open Society Foundation, Serbia (apologised / excusée)

SENEGAL / SÉNÉGAL
Awa Ndiaye, Présidente, Commission de Protection des données personnelles (CDP)

COUNCIL OF EUROPE DATA PROTECTION COMMISSIONER / COMMISSAIRE Á LA PROTECTION DES DONNÉES DU CONSEIL DE L'EUROPE
Jean-Philippe Walter

MEMBERS OF THE COMMITTEE / MEMBRES DU COMITÉ

ARGENTINA / ARGENTINE
Cecilia Belén Garibotti, Legal advisor, Access to Public Information Agency (AAIP)

Mauro Meloni, Legal Advisor, Access to Public Information Agency (AAIP)

Juan Agustin Otero, Legal advisor, Access to Public Information Agency (AAIP)

Agustina Sirvén, Legal advisor, Access to Public Information Agency (AAIP)

BELGIUM / BELGIQUE
Damien Moreau, Attaché, SPF Justice

CABO VERDE / CAP VERT
Faustino Monteiro, Président, Commission de protection des données

CROATIA / CROATIE
Zdravko Vukić, Director, Croatian Personal Data Protection Agency

CYPRUS / CHYPRE
Maria Michaelidou, Office of the Commissioner for Personal Data Protection
ESTONIA / ESTONIE

Mirjam Rannula, Adviser (Data Protection), Public Law Division, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE
Virpi Koivu, Senior Specialist, Department for Democrary and Public Law, EU Law and Data Protection, Ministry of Justice

FRANCE
Nana Botchorichvili, Juriste, Service des Affaires européennes et internationales, CNIL

Vincent Filhol, Chargé de mission pour les affaires civiles et pénales internationales auprès du Directeur des affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Pascale Serrier, Pole Education au numérique, CNIL, Digital Education –Coordinateur du groupe international du GPA en éducation au numérique (DEWG) Digital Education Working Group

GEORGIA / GÉORGIE
Londa Toloraia, State Inspector of Georgia, State Inspector's Service

Tamar Zubashvili, Head of International Relations, Analytics and Strategic Development Department, State Inspector's Service

GERMANY / ALLEMAGNE
Elsa Mein, Data Protection Unit (VII4), Federal Ministry of the Interior

Stefan Niederer, The Federal Commissioner for Data Protection and Freedom of Information

Lisa Rosenbaum, The Federal Commissioner for Data Protection and Freedom of Information Unit 14 - European and International Affairs

MAURITIUS / MAURICE
Druheisha Madhub, Data Protection Commissioner, Data Protection Office, 5th Floor, SICOM Tower, Wall Street, Ebène

MEXICO / MEXIQUE
Mireya Arteaga Dirzo, Director General of Prevention and Self-Regulation, National Institute of Transparency, of Access to Information and Data Protection (INAI)

Laura Sofía Gómez Madrigal, Director of Personal Data Security for the Private Sector, National Institute of Transparency, of Access to Information and Data Protection (INAI)

Mariana Gómez Rodriguez, Deputy Director of Voluntary Audits, National Institute of Transparency, of Access to Information and Data Protection (INAI)

Jonathan Mendoza Iserte, Secretary for Personal Data Protection, National Institute of Transparency, of Access to Information and Data Protection (INAI)

José Joel Peña Llanes, Director of International Data Affairs, National Institute of Transparency, of Access to Information and Data Protection (INAI)

Jesús Javier Sánchez García, Deputy Director of Verification, National Institute of Transparency, of Access to Information and Data Protection (INAI)

MONACO
Corinne Laforest de Minotty, Chargée de missions auprès du Conseiller de gouvernement, Département des relations extérieures et de la coopération, Ministère d'État

MOROCCO / MAROC
Mohammed El Bekri, responsable SI, Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP)

Leila Jirari, responsable de la conformité Entreprises & Administrations, Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP)

Omar Seghrouchni, Président, Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP)

POLAND / POLOGNE
Iwona Piórkowska-Kapica; International Relations and Education Department, Personal Data Protection Office (UODO)

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
Eduard Raducan, Director, National Center for Personal Data Protection

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE
Aisaly Badyagina Head of Data Processing Regulation, Information Security Department, Ministry of Digital Development, Communications and Mass Media

Yuri Kontemirov, Head of the Office for the protection of rights of subjects of personal data, Roskomnadzor

Ekaterina Kostyuk, Head of the Department of international cooperation, Ministry of Telecom and Mass Communication

Alan Olegovich Khubaev, Assistant, Data Processing Regulation, Information Security Department, Ministry of Telecom and Mass Communications

Elena Sukhanova, 2nd Secretary, Department of European Cooperation, Ministry of Foreign Affairs

Anastasiya Toporova, Third Secretary, Law Department, Ministry of Foreign Affairs

Milosh Wagner, Deputy Head of Roskomnadzor

Maria Yukhno, Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe

Olga Zinchenko, Third Secretary, Department for the Protection of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

SAN MARINO / SAINT MARIN
Nicola Fabiano, President of the San Marino Data Protection Authority

SERBIA / SERBIE
Gordana Mohorović, Advisor to the Commissioner, Office of the Commissioner for Information of Public Importance and Personal Data Protection

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Petra Lasova, Department of Legal Services, Office for Personal Data Protection

SLOVENIA / SLOVÉNIE
Tina Ivanc, Office of the Information Commissioner

SPAIN / ESPAGNE
Enrique Factor Santoveña**,** International Division

Pablo Manuel Mateos Gascueña, Data Deputy Inspector, International Division

SWITZERLAND / SUISSE
Catherine Lennman, Déléguée aux affaires internationales et à la Francophonie, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), Domaine de direction Relations internationales, Législation, Cantons

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS
Anne Halbertsma-Wallemacq , Ministry of Justice and Security, Directorate of Legislation and Legal Affairs, Constitutional and Administrative Law Sector (SBR)

TUNISIA / TUNISIE
Chawki Gaddes, Président de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles

TURKEY / TURQUIE
Zeliha İnce, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Nuray Kovancı, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Abdullah Ömeroğlu, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Demet Arslaner Keklikkıran, Head of Unit, Personal Data Protection Authority

Meryem Tatlier Baş, Personal Data Protection Expert, Personal Data Protection Authority

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI
Jeffrey Amisi, Senior Data Policy Adviser, Department for Digital, Culture, Media and Sport

Blandine Cassou-Mounat, Senior Policy Officer, International Engagement, Information Commissioner's Office

Sahar Eljack, Policy Advisor, International Data Free Flows and Trade, International Data Unit, Department for Digital, Culture, Media and Sport

Christine Ferguson, International Strategy Adviser, Information Commissioner's Office

Orla Middlemiss, Department for Digital, Culture, Media and Sport

Rebecca Stewart, International Data Free Flows and Trade, International Data Unit, Department for Digital, Culture, Media and Sport

OBSERVERS / OBSERVATEURS

AUSTRALIAN PRIVACY FOUNDATION / FONDATION AUSTRALIENNE POUR LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE
Graham Greenleaf, Board member

BRAZIL / BRÉSIL
Fabiana de Assunção Cruvinel, Director, Data Governance in Digital Government Secretary, Brazilian Federal Government

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE
Manuel García Sánchez, Policy Officer, International Data Flows and Protection, DG Justice and Consumers

Ralf Sauer, Deputy Head of Unit, International Data Flows and Protection, DG Justice and Consumers

EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE DEFENSE OF HUMAN RIGHTS / ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (AEDH)
Maryse Artiguelong, Déléguée

EUROPEAN DATA PROTECTION SUPERVISOR (EDPS) / LE CONTRÔLEUR EUROPÉEN DE LA PROTECTION DES DONNÉES (CEPD)
Olivier Matter, Legal & Policy Officer

Claire-Agnès Marnier, Legal Officer

EUROPOL
Daniel Drewer, Europol Data Protection Officer

GABON
Joel Dominique Ledaga, Président, Chef de délégation, CNPDCP

Euloge Nzambi, Questeur, CNPDCP

Steeve Singault Ndiga, Commissaire, CNPDCP

GHANA
Patricia Adusei-Poku, Executive Director, Data Protection Commission

INTERNATIONAL COMMERCE CHAMBER / CHAMBRE DU COMMERCE INTERNATIONALE
Charly Gordon, Deputy Director – Innovation for All

Timea Suto, Knowledge Manager – Innovation for All

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS / COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (ICRC)
Maria Elena Ciccolini, DPO for Europe and Central Asia

Massimo Marelli, Head of Data Protection Office

JAPAN / JAPON
Hideaki Kojima, Chargé de mission, Consulate General of Japan in Strasbourg

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE
Michael Harrison, Manager – Policy, Office of the Privacy Commissioner

Demi Mitchell, Office of the Privacy Commissioner

Vanya Vida, Senior Policy Advisor (Codes and International), Office of the Privacy Commissioner

PRIVACY INTERNATIONAL
Tom Fisher, Senior Research Officer

Nuno Guerreiro De Sousa, Technologist

Laura Lazaro Cabera, Legal Officer

Lucy Purdon, Acting Policy Director

THE PHILIPPINES / LES PHILIPPINES
Erlaine Vanessa D. Lumanog, Attorney IV, Policy Review Division, Privacy Policy Office, National Privacy Commission

Anna Benjieline R. Puzon, Attorney III, Policy Review Division, Privacy Policy Office, National Privacy Commission

Ma. Frances Aira DG. Sy, Attorney III, Policy Review Division, Privacy Policy Office, National Privacy Commission

EXPERTS

Sandra Azria, Avocat à la Cour

Colin Bennett, Department of Political Science, University of Victoria, B.C. Canada

Cécile de Terwangne, Professor Law Faculty, CRIDS Research Director, Namur University (FUNDP), Belgium

Mr Franck Dumortier, Researcher, Cyber and Data Security Lab, Law, Science, Technology & Society (LSTS) Center, Vrije Universiteit Brussel (VUB)

Benoit Frenay, CRIDS (Centre de Recherches Informatique, Droit et Société)

Jen Persson, Director, defenddigitalme

Yves Poullet, Recteur honoraire de l'université de Namur, Professeur honoraire à la faculté de droit Professeur associé à l'Université Catholique de Lille, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Université de Namur, Rue de

Gert Vermeulen, Director, Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP), Ghent University

Pat Walshe, Director, Privacy Matters

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General Human Rights and Rule of Law /
Direction générale Droits de l'Homme et État de droit (DG I)

Directorate - Information Society and Action against Crime /
Direction - société de l'information et lutte contre la criminalité

Jan Kleijssen, Director / Directeur

Information Society Department / Service de la société de l'information

Data Protection Unit / Unité de la protection des données

Sophie Kwasny, Secretary of the Committee / Secrétaire du Comité

Péter Kimpiàn, Programme Advisor / Conseiller de programme

Anne Boyer-Donnard, Principal Administrative Assistant

Eyup Kun, Trainee / Stagiaire

Marta Ferro, Trainee /Stagiaire

Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocracie (DG II)

Education Department / Service de l'Éducation

Ahmet Murat Kilic, Administrator, Administrateur

Children's Rights Division / Division des droits des enfants
Steering Committee for the Rights of the Child / Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Eva Lievens, Independent consultant to the Steering Committee for the Rights of the Child on data protection and children's rights

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Léa Ouedraogo
Claudine Pierson

ANNEXE III

Éléments clés de la Communication de Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, DGI

Un laps de temps sans précédent s'est écoulé (9 mois) depuis la dernière réunion du Bureau en décembre de l'année dernière. Deux réunions officielles (une du Bureau et une de la plénière) ont dû être reportées en raison de la situation sanitaire et des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19.

Cette fois encore, des restrictions ont dû être appliquées et la tenue d'une réunion du Bureau à distance par téléconférence a dû être préférée.

Le Secrétariat est reconnaissant aux membres du Bureau et aux autres participants de leur engagement et leur disponibilité à poursuivre les travaux en distanciel, avec différents fuseaux horaires, et à contribuer au travail du Comité malgré les difficultés auxquelles nous sommes actuellement tous confrontés.

La pertinence des travaux du Conseil de l'Europe dans le contexte actuel doit être soulignée, et notamment la publication en avril par la Secrétaire Générale d'une boîte à outils pour les Etats membres "Respecter la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19", ou plus récemment, un document d'information (SG/Inf(2020)24) sur « Une contribution du Conseil de l'Europe aux efforts des États membres face aux défis du secteur de la santé dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et au-delà » appelant les Etats membres à travailler ensemble pour tirer les leçons de la crise sanitaire COVID-19.

Afin d'aider les Parties à la Convention 108 à appréhender les questions de vie privée et de protection des données lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre la pandémie, deux déclarations conjointes ont été publiées par la Présidente du Comité de la Convention 108 et le Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe :

- une sur le droit à la protection des données dans le contexte de la pandémie COVID-19 (publiée le 30 mars 2020)

- une sur le suivi numérique des contacts (publiée le 28 avril 2020)

Ces déclarations rappellent que les principes généraux et les règles de protection des données sont pleinement compatibles et conciliables avec d'autres droits fondamentaux et intérêts publics pertinents, tels que la santé publique. Il est essentiel de veiller à ce que les cadres de protection des données continuent de protéger les personnes, d'autant plus en temps de crise. En outre, ils prévoient que les garanties nécessaires en matière de protection de la vie privée et des données doivent être intégrées dans les mesures extraordinaires prises pour protéger la santé publique.

Une troisième déclaration conjointe a également été publiée il y a quelques semaines, en relation avec l'arrêt "Schrems II" de la CJUE, qui a invalidé l'accord "Privacy Shield" entre l'UE et les États-Unis sur les transferts de données.

Le Conseil de l'Europe suit avec grand intérêt les discussions ayant trait à l'engagement du gouvernement des États-Unis sur les suites de Schrems II, qui pourrait inclure l'adoption d'un projet de loi fédéral sur la vie privée. Ces discussions sont également largement dirigées et soutenues par les représentants des entreprises du numérique avec lesquelles le Conseil de l'Europe a conclu un partenariat stratégique en novembre 2017.

La Présidente et le Commissaire à la protection des données ont pris des positions importantes, à ces trois occasions, en temps opportun et pour le bénéfice de la communauté de la protection des données. Nous espérons que la dernière déclaration conjointe sur les flux transfrontaliers de données conduira à de nouvelles réflexions sur le rôle de la Convention au niveau mondial, ainsi que plus spécifiquement sur la nécessité de traiter au niveau international de la question des services de renseignement.

L'unité de protection des données co-organisera le 9 novembre un événement sur ce sujet avec Sophie Int'veld, avec la participation du professeur Joseph A. Cannataci, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée, Max Schrems, Dunja Mijatovic, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et, participant des États-Unis, Kenneth Propp. De plus amples informations sur cet événement suivront.

Les webinaires à distance et ouverts que le Bureau du Comité de la Convention 108 et l'Unité de protection des données ont organisés début juillet sous le titre "Vues de Strasbourg sur la protection des données en Visio" ont grandement contribué à présenter les travaux du Comité à un public plus large que les délégations assistant habituellement à nos réunions.

Le 1er décembre 2020, la Convention de Tromsø sur l'accès aux documents publics (STCE n°205) entrera en vigueur dans dix États membres du Conseil de l'Europe (Bosnie-Herzégovine, Estonie, Finlande, Hongrie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Moldavie, Suède et Ukraine).

Dans de nombreuses juridictions, l'accès à l'information et la protection des données sont confiés à une seule autorité compétente pour les deux sujets et nous considérons donc que cette information présente un intérêt particulier pour certaines des délégations du Comité. Une première réunion des Parties à la Convention sera organisée une fois que la Convention sera entrée en vigueur, et des synergies avec le Comité de la Convention 108 seront recherchées et encouragées.

D'autres comités ont également été très occupés, notamment le comité sur la cybercriminalité (T-CY) qui progresse avec la rédaction du deuxième protocole additionnel à la Convention de Budapest. La semaine dernière, la plénière du Comité de rédaction du protocole a tenu sa réunion et a avancé dans la rédaction des articles relatifs à la divulgation de données dans les situations d'urgence et à la divulgation de données WHOIS. L'article sur la protection des données est d'une importance cruciale pour garantir le même niveau de protection aux données à caractère personnel qui seront traitées dans le cadre du deuxième protocole additionnel, que celui offert par la Convention 108 modernisée, et la position du Comité de la Convention 108 à cet égard est d'une importance capitale.

En ce qui concerne le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), la dernière réunion plénière s'est tenue du 6 au 8 juillet 2020 et la première réunion de son groupe d'élaboration des politiques (CAHAI-PDG) s'est tenue la semaine dernière, les 21 et 22 septembre.

Les membres du groupe de travail ont lancé la rédaction d'une étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique sur l'IA, sur la base des lignes directrices adoptées lors de la dernière réunion plénière. La rédaction se fera de manière inclusive et multipartite sous la coordination des représentants des États membres.